



à Mme l'adjointe à la DFSP/IP SPIP 65  
1 cours gambetta  
65000 Tarbes

Madame l'adjointe à la DFSP/IP,

La CGT SPIP 65 a été informée des événements extrêmement graves dont ont été victimes les agents du SPIP à Lannemezan la semaine dernière.

Alors qu'elle était en entretien avec un détenu, une collègue a été enfermée avec le dit détenu pour sa sécurité. En effet, un autre détenu, dont elle n'a pas le dossier en charge, menaçait de la tuer, de la découper en morceaux etc ...

Il a fallu l'intervention de plusieurs personnels de surveillance et d'une collègue contractuelle pour parvenir à gérer l'incident.

Les propos et le comportement de ce détenu ont été particulièrement choquants et violents, d'ailleurs les personnels de surveillances ont rédigé plusieurs observations et ont établi un rapport d'incident.

C'est la 1ère fois en plus de 10 ans d'exercice à la Maison Centrale qu'une collègue se trouve dans cette situation, cependant ce n'est pas d'aujourd'hui que les agents alertent la hiérarchie du SPIP sur la dégradation des conditions de travail à Lannemezan.

Des courriers ont été adressés, des alertes ont été faites en réunions de service par les personnels de cette antenne exsangue depuis plus de deux ans, souffrant, entre autre, d'une discontinuité dans les prises en charge du fait des arrêts maladies.

Cela a déjà été répété à la hiérarchie : l'absence de ligne de service conduit au brouillage des actions des CPIP, tant auprès des détenus que de la direction de l'établissement, cela aboutit à l'explosion de nouvelles demandes.

Par l'absence de positionnement clair de la hiérarchie du SPIP face à la direction de l'établissement et à la population pénale, le champ d'action du SPIP est devenu illimité : prise en charge de la désignation des avocats en cas d'audition, établissement des cartes vitales, CMUC pour les détenus de nationalité étrangère, obtention de chaussures, de plaques électriques, traitement de demande d'aides de la CAF qui n'existent pas ...

Le constat est une montée en puissance de l'agressivité de la population pénale, allant du dépôt de plainte contre un collègue, aux insultes et comportements déplacés envers une autre, nous passons maintenant aux menaces de mort.. et ce dans l'indifférence la plus totale.

Le rapport d'incident dressé a été classé sans suite par la direction de l'établissement, et ça ne semble pas vous émouvoir !!

La CGT SPIP 65 vous demande très solennellement d'intervenir clairement en soutien de vos personnels, en re-situant le champ d'intervention du SPIP et en intervenant auprès de la direction pour que vos agents soient respectés et travaillent dans conditions dignes.

Dans l'attente d'une action de votre part, la CGT SPIP 65 vous prie d'agréer ses sincères salutations et vous informe que ce courrier sera rendu public

Tarbes le 04/01/2018